

Ministère chargé
de la mer
et des transports

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR (Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, Arrêté du 28 septembre 2007 modifié)

**Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de dépôt du dossier.
Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos**

Réservé au médecin consultant

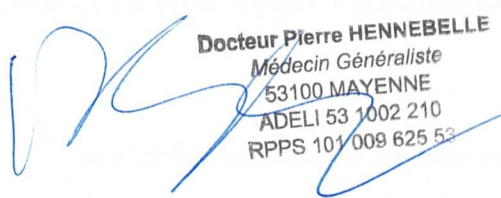
Je soussigné(e), docteur en médecine,
Pierre HENNEBELLE

Certifie avoir examiné ce jour
Nom : BOULCH
Prénom : Yannick

Je déclare que l'intéressé(e) :
 satisfait ne satisfait pas satisfait sous réserve(s)*
aux conditions d'aptitude physique requises par les textes
en vigueur.
* Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous
seront reportées sur le titre de conduite

- 1. Port d'une correction optique et paire de verres correcteurs de rechange.
- 2. Port d'une prothèse auditive.
- 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante.
- 4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
- 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne.

Fait à Mayenne
Le 19/07/22
Signature et cachet du médecin consultant

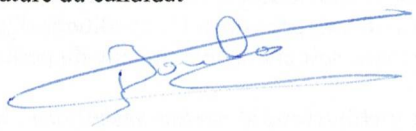

Docteur Pierre HENNEBELLE
Médecin Généraliste
53100 MAYENNE
ADELI 53 1002 210
RPPS 101 009 625 53

Réservé au candidat

Mme M.
Nom : BOULCH
Prénom : Yannick
Né(e) le 24.12.1965
A ELBEUF
Adresse : 6 rue Guettier
53100 Mayenne

- déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen pour l'obtention du permis.
- s'engage à respecter les prescriptions particulières qui sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à Mayenne
Le 19/07/22
Signature du candidat



Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer